

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

/ -) E C R E T

D/96/ 074 /PRG/SGG

NOMMANT LE DIRECTEUR NATIONAL DE
L'INTEGRATION DU MINISTERE DU PLAN
ET DE LA COOPERATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

vu La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant restructuration
du Gouvernement ;

VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition
partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG
du 26 Août 1994 ;

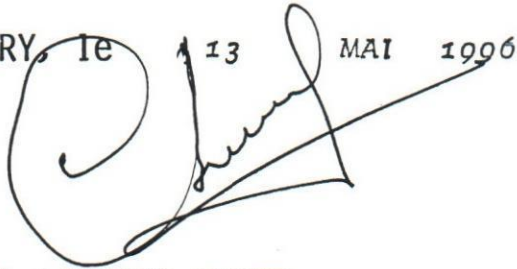
VU Le Décret D/94/124/PRG/SGG du 3 Novembre 1994 portant Attributions
et Organisation du Ministère du Plan et de la Coopération.

/ -) E C R E T E

ARTICLE 1ER/ - Monsieur **DIALLO SAIDOU**, Economiste, précédemment
Ambassadeur de la République de Guinée au Nigéria,
Bénin et Togo est nommé Directeur National de l'In-
tégration Economique en remplacement de ELHADJ
ABRAHAM DOUKOURE, muté.

ARTICLE 2/ - Le présent Décret qui prend effet à compter de sa
date de signature, sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 13 MAI 1996


GENERAL LANSANA CONTE